

P.V. n° 14

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER – REPENTIN - SICOT.

Excusés : MM. AUBLANC - BOUDET – GAUTIER – SISSAOUI – SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT - SAVIGNAT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 110 euros.

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SAISON 2023/2024

620 Engagés

17/09/2023	1 ^{er} Tour	---- >	198	matches avec	396	clubs			
01/10/2023	2 ^{ème} Tour	---- >	169	matches avec	198	vainqueurs	+	140	entrants
05 et 26/11/2023	3 ^{ème} Tour	---- >	107	matches avec	169	vainqueurs	+	45	entrants
26/11/2023	4 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
17/12/2023	5 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
									2 tours SUPPRIMES
28/01/2024	4 ^{ème} Tour	---- >	65	matches avec	107	vainqueurs	+	23	entrants
18/02/2024	5 ^{ème} Tour	---- >	35	matches avec	65	vainqueurs	+	5	entrants
17/03/2024	6 ^{ème} Tour	---- >	20	matches avec	35	vainqueurs	+	5	entrants
31/03/2024	7 ^{ème} Tour	---- >	10	matches avec	20	vainqueurs	+	0	entrants
21/04/2024	1/8 ^{èmes}	---- >	8	matches avec	10	vainqueurs		6	
08/05/2024	1/4	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
26/05/2024	1/2	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
Samedi 15 juin 2024	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			619	matches				620	équipes

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 4 AVRIL 2024

PAGE 2/5

7^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 10 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 28075588 – A.F. Portugaise Limoges / F.C. Périgny du 01/04/2024

Courriel du F.C. Périgny du 26/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Périgny** et dit l'A.F. Portugaise Limoges qualifiée pour la suite de la compétition.

Compte-tenu des éléments au dossier, **aucune amende pour forfait ne sera infligée au F.C. Périgny.**

Match n° 28075591 – A.S. Aix sur Vienne / Avenir 79 F.C. du 01/04/2024

Courriel d'Avenir 79 F.C. du 29/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait d'Avenir 79 F.C.** et dit l'A.S. Aix sur Vienne qualifiée pour la suite de la compétition.

Compte-tenu des éléments au dossier, **aucune amende pour forfait ne sera infligée à l'Avenir 79 F.C.**

Match n° 28075596 – Bergerac Périgord F.C. (2) / F.C. du Grand St-Emilionnais du 30/03/2024

À la suite d'une réclamation du F.C. du Grand St-Emilionnais, ce dossier est transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux.

Calendrier des 1/8èmes de Finale :

8 matches avec les **10** vainqueurs du 7^{ème} tour + les **6** derniers exempts.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 21 avril 2024 à 15h00** ou le **samedi 20 avril 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, **sauf désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **14** joueurs maximum sur la feuille de match **jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus**.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 26182445 – Poule B – C.S. Feytiat / F.C. de St-Médard en Jalles du 17/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 26/03/2024 qui **confirme la décision de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 23/02/2024 qui avait donné la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Match n° 26109211 – Poule C – S.A. Mérignacais / Jeunesse Villenavaise du 10/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/03/2024 qui **donne le match à jouer à une date ultérieure.**

Le club de la Jeunesse Villenavaise a fait appel de cette décision.

REGIONAL 2

Match n° 26112095 – Poule B – J.S. Lafarge Limoges / A.F. Portugaise Limoges du 03/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 14/03/2024 qui a **décidé :**

- **De donner match perdu par pénalité au club de la J.S. Lafarge Limoges (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice au club de l'A.F. Portugaise Limoges (3-0, 3 points).**
- **De sanctionner l'équipe Seniors Régional 2 du club de la J.S. Lafarge Limoges d'un match à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour sa prochaine rencontre à domicile à compter du 18/03/2024.**

Match n° 26112649 – Poule C – J.S. Sireuil / Royan-Vaux A.F.C. du 29/03/2024

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Christophe CHALVIDAN.
Le Royan-Vaux A.F.C. sera crédité de 107.67 euros (97 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 26112671 – Poule C – J.S. Sireuil / F.C. Chauray (2) du 01/04/2024

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Idir AIT SAID.
Le F.C. Chauray sera crédité de 118.77 euros (107 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

REGIONAL 3

Match n° 26122765 – Poule E – E.S.M. La Souterraine / E.F. Aubussonnais du 29/03/2024

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Alexandre DEPRES.
L'E.F. Aubussonnais sera crédité de 81.03 euros (73 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 26127849 – Poule K – Cazaux Olympique / F.C. Martignas Illac du 11/11/2023

La Commission prend note du P.V. de la Commission Fédérale des Arbitres du 27/02/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

CALENDRIER GENERAL SENIORS – FIN DE SAISON

Après étude des matches en retard et autres contraintes, **la Commission, compte-tenu** :

- De l'impossibilité actuelle de caler toutes les rencontres reportées sur une poule R2 sauf à jouer en SEMAINE
- Des doublons CHAMPIONNATS / COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE dès les 20 et 21 avril, crispant les clubs concernés et qualifiés
- De possibilités de dates disponibles jusqu'à début juin

Souhaite que :

- La journée 22 (dernière) en R2 et R3 soit repoussée du dimanche 19 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024 à 15h00
- La journée 21 (avant-dernière) en R2 et R3 prenne la place de la dernière initialement prévue le dimanche 19 mai 2024, libérant ainsi une date les 4 et 5 mai 2024 (initialement la Journée 21).

Avec les conséquences suivantes :

- Les clubs engagés en Coupe de Nouvelle-Aquitaine pourront activement jouer cette compétition sans contrainte d'une rencontre de championnat le même jour
- Dates disponibles supplémentaires entre le 1^{er} mai et le 12 mai 2024 mais aussi le 26 mai 2024 en dernier recours
- Une latitude pour le Pôle COMPÉTITIONS à pouvoir fixer les rencontres des clubs en souffrance (J.S. SIREUIL, MAS A.C., LIMENS J.S.A.) sans devoir évoluer en semaine
- Arriver à l'avant-dernière journée (18 et 19 mai 2024) avec le même nombre de rencontres (enjeux sportifs).

A cet effet, une consultation électronique du C.D. de la LFNA est nécessaire afin d'acter la proposition de modification des calendriers généraux SENIORS uniquement pour les poules de R2 et de R3 (le championnat de R1 restant sur la même programmation en raison des matchs de barrage).

Prochaine réunion : lundi 29 avril 2024 en soirée :

- Tirage des ¼ et ½ Finales de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine
- Tirage de l'ordre des matches de barrages de Régional 1.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Les Secrétaires de séance,
Vincent VALLET
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 08/04/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.